

LOIS FISCALES ET BANCAIRES

A - BANQUE

Article A.1 - Tout citoyen doit posséder un compte bancaire pour ses affaires courantes : c'est-à-dire travailler , payer des achats , déclarer ses impôts , ouvrir une entreprise, faire un prêt, bénéficier d'une aide de l'État.

Article A.2 - Pour bénéficier d'un compte bancaire, il faudra au préalable posséder une carte d'identité et ainsi être connu clairement sur le plan administratif.

B - GESTION DE LA BANQUE

Article B.1 - La gestion de la banque est gérée par l'État. (gestion staff)

C - ENTREPRISE

Article C.1 - Toute entreprise est soumise à l'imposition qui sera définie en fonction de son activité et de ses revenus, l'imposition est de 20 % sur le chiffre d'affaires de base, sera adapté si besoin par la personne en charge de la fiscalité.

Article C.2 - Les impôts seront à déclarer chaque semaine auprès de l'agent fiscal pour permettre le fonctionnement de l'État et participer à la vie des citoyens.

Article C.3 - Les impôts seront gérés par un agent fiscal de l'État. Il aura la mission d'assurer le bon suivi des impôts , procéder à toute action qui serait nécessaire pour le recouvrement. De plus , la police peut faire des contrôles fiscaux en entreprise pour s'assurer que les entreprises sont en règle sur la déclaration de leurs revenus, la conformité des contrats.

Article C.4- Toute entreprise doit fournir un contrat de travail à ses employés sous peine d'avoir une amende par la police en cas de contrôle.

D - PRÊTS

Article D.1 - Les demandes de prêts seront soumises à l'étude de la banque qui peut accepter comme refuser , cela se fera sur rdv pour évaluer les besoins et les revenus du demandeur.